

# STRUCTURE DE LA P.O.P.

## Déminage

☞ **PARTIE 1 : ORGANISATION**

☞ **PARTIE 2 : OPERATIONS**

☞ **PARTIE 3 : TRAITEMENT**

☞ **PARTIE 4 : LOGISTIQUE**

☞ **PARTIE 5 : ANNEXES**

# **PARTIE 1 : ORGANISATION**

## **POP 1.1**

### **LES ACTEURS ET QUALIFICATIONS**

#### ☞ **Section de déminage :**

- 1 Chef de chantier (CDC)
- 1 Adjoint au chef de chantier
- 1 Médecin
- 1 Interprète
- 1 Conducteur /radio pour le CDC
- 1 Ambulancier
- 3 ou 4 Chef d'Equipe
- 18 ou 24 démineurs
- 1 Conducteur par équipe

#### ☞ **Qualifications des organisations :**

ONG et sociétés de déminage doivent démontrer :

- Compétence, expérience et qualifications des personnels
- Une POP spécifiant les procédures techniques utilisées
- Des mesures écrites de qualité
- Des mesures écrites de sécurité
- Un plan de soutien médical avec procédure EVASAN
- Une police d'assurance qui couvre les démineurs et l'organisation des risques inhérents

#### ☞ **Qualifications des démineurs et des spécialistes :**

##### **NIVEAU 1**

- Permet au détenteur de localiser, de détruire sur place, sous surveillance des mines et des REG pour lesquels il a été formé

##### **NIVEAU 2**

- Permet au démineur de détenteur de terminer quand il est sûr, de déplacer, de transporter et de neutraliser des mines et des REG , isolées ou multiples, de type pour lequel il a été formé

##### **NIVEAU 3**

- Permet au détenteur de mener des procédures de mise hors d'état de fonctionner et de neutralisation définitive de tout type d'engins explosifs pour lequel il a été formé

##### **NIVEAU 4**

- Cette qualification est réservée aux opérateurs spécialisés en NEDEX qui ont reçu en plus des compétences ci-dessus une formation les qualifiant pour neutraliser au moyen de techniques spécialisées de NEDEX les autres objets dangereux (comme le liquide et uranium appauvri)

# POP 1.2

## LES MATERIELS DE LA SECTION

### ☞ Equipements de protection :

- Casque à visière amovible
- Tenue de protection pare-éclats
- Autres équipements de sécurité: MATRAMINE, etc ...

### ☞ Kit de déminage :

- Truelle ou transplantoir
- Pinceau
- Baguette de détection
- Matériel de coupe pour la végétation
- Sonde
- Détecteurs
- Bol plastique pour la terre
- Jalon de sécurité
- Jalon de profondeur
- Cône de repérage de mine

*Liste matériel section en ANNEXE 1*

# POP 1.3

## PHASE DE TRAVAIL

### ☞ Conditions de travail :

- à la lumière du jour
- adaptées aux conditions climatiques
- capacité de chacun à conserver sa concentration:
  - 6 jours par semaine
  - < 7h / jour, (hors déplacement)
  - < 30 minutes de détection continue pour 60 minutes de repos, ou relève

# **PARTIE 2 : OPERATIONS**

## **POP 2.1**

### **RECONNAISSANCE DU SITE**

#### **☞ Niveau étude d'impact :**

- Récupérer la totalité des informations disponibles sur le site dont les rapports de reconnaissance (mine survey report)
- Evaluer les moyens à engager sur le site (sections, santé...).

#### **☞ Niveau CBLAM et chef de chantier:**

- Reconnaître le site pour vérifier les limites de la zone, sa position...
- Planifier l'organisation et la conduite du futur chantier

#### **☞ Niveau chef d'élément :**

- S'assurer que la zone minée est physiquement marquée...
- S'assurer de la liberté des axes logistiques et santé
- Planification des opérations préalables (brûlage sous contrôle, etc.)

## **POP 2.2**

### **ORGANISATION DU CHANTIER**

#### **ZONES À REALISER SYSTEMATIQUEMENT**

#### **☞ Zone Administrative :**

- **Route d'accès**
- **Zone de parking**
- **Panneau d'information (lisibilité et actualisé du projet)**
- **Poste de Contrôle**
- **Bureau Chef de Chantier**
- **Latrines**
- **Poste médical**
- **Parking Ambulance**
- **Zone de posé d'hélicoptère**
- **Puits destiné à la collecte des ordures**
- **Zone de repos**
- **Magasin équipements**
- **Magasin matériels**

*Plan de la Zone Administrative en ANNEXE 2*

☞ **Zone de Transition :**

- **100 mètres de long minimum**
- **Entrée matérialisée par une ligne rouge ou la RU balise rouge et blanc au sol**
- **Magasin Mines (placé à 100m minimum de la Zone Administrative et 50m de la Zone Dangereuse)**
- **Magasin explosifs (placé à 100m Minimum de la Zone Administrative et 50m de la Zone Dangereuse)**
- **Magasin pour les déchets de mines et UXO**
- **Magasin pour les déchets métalliques**
- **Magasin pour les déchets végétataux**
- **Magasin Matériel et Equipement**
- **Zone Test Détecteur**

*Plan de la Zone de Transition en ANNEXE 3*

☞ **Délimitation de la Base de Départ (BD) :**

- **La BD doit être créée dès l'arrivée sur le site (préalable à toute opération de déminage)**
- **Elle indique la limite de démarrage des opérations de déminage**
- **Elle peut avoir été marquée durant l'étude technique**
- **Si la BD n'existe pas, le chef de chantier la fait exécuter durant l'installation du chantier en utilisant une zone sûre existante ou en faisant procéder par déminage systématique**
- **La BD doit faire 2 mètres de largeur au minimum**
- **La BD peut changer de direction pour suivre la zone minée (attention au tracé.pas de courbe)**
- **Si le terrain est en pente, elle devra être réalisée pour que les démineurs travaillent en montant**
- **Sa longueur initiale sera fonction du nombre de binômes à engager simultanément**

☞ **Zone Dangereuse :**

- **Elle peut être découpée en zones de (50 mètres de long minimum)**
- Plan de la Zone Dangereuse en ANNEXE 5*
- **Des couloirs intermédiaires doivent être créés pour faciliter l'accès à la zone (chef de section. EVASAN)**
  - **Les binômes de déminage démarrent le travail à angle droit à partir de la BD**
  - **La distance de sécurité minimum entre deux démineurs doit être de 25m.**

*Plan de la Base de Départ en ANNEXE 4*

# POP 2.3

## GENERALITES SUR LE SYSTEME DE MARQUAGE

### ☞ La Base de Départ :

- La Base de Départ est la Ligne de Référence
- Elle doit être placée en zone sûre à 2m en retrait de la zone minée et parallèle à celle-ci
- La délimitation de la zone minée est effectuée par des piquets « Marquage Continu » placés au maximum tous les 15m
- Des panneaux « danger mines » seront fixés, au maximum à 30m les uns des autres sur ces piquets, et à 5m maximum après un Point d'Inflexion
- Les cheminements d'une largeur de 1m doivent être clairement marqués à l'aide de piquets « danger » à l'ouverture et à l'aide de piquet « balisage » pour matérialiser l'avancée
- Le marquage d'une mine ou d'un REG découvert est effectué à l'aide d'un marqueur (Cône en plastique) posé à 10cm devant l'engin.

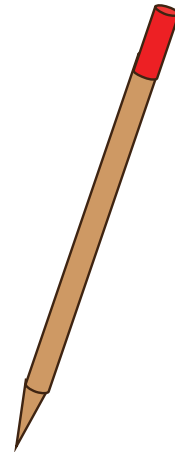
### ☞ Piquet « Danger » :

- Longueur du piquet : 1m50
- Partie Rouge : 20cm
- Partie Neutre : 1m30

#### UTILISATION

- Identification de la limite entre une zone sûre et une zone dangereuse
- Marquage de l'ouverture d'un cheminement
- Marquage de la zone de stockage des Explosifs
- Marquage de la zone de stockage des Mines

*N.B. : Pour des raisons de longévité du matériel à l'instruction, les piquets utilisés seront en métal et non en bois*



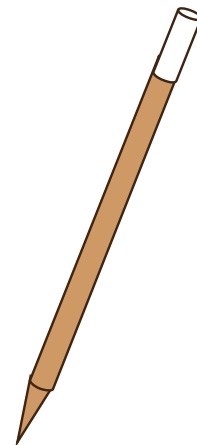
### ☞ Piquet « Repère » :

- Longueur du piquet : 1m50
- Partie Blanche : 20cm
- Partie Neutre : 1m30

#### UTILISATION

- Identification des endroits non en contact avec les zones dangereuses
- Marquage des routes et chemins d'accès sûrs
- Marquage de la Zone Administrative
- Marquage de la Zone de Transition (sauf : Magasin Mines et Explosifs)

*N.B. : Pour des raisons de longévité du matériel à l'instruction, les piquets utilisés seront en métal et non en bois*



☞ **Piquet « Marquage Continue » :**

- Longueur du piquet : 1m50
- Partie Rouge : 20cm
- Partie Blanche : 20cm

UTILISATION

- Identification des barrières physiques
- Marquage du périmètre de la zone minée
- On peut y accrocher des panneaux « Danger Mines »

*N.B. : Pour des raisons de longévité du matériel à l'instruction, les piquets utilisés seront en métal et non en bois*



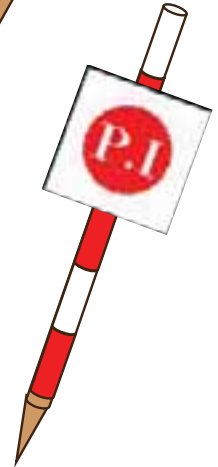
☞ **Piquet « Inflexion » :**

- Longueur du piquet : 1m50
- Partie Blanche : 20cm
- Partie Rouge: 20cm

UTILISATION

- Identification des inflexions des barrières physiques
- Marquage des changements d'angles de la zone minée
- On y accroche des panneaux « Point d'Inflexion »

*N.B. : Pour des raisons de longévité du matériel à l'instruction, les piquets utilisés seront en métal et non en bois*



☞ **Piquet « Marquage Inflexion » ou « piquet à oreilles »:**

- Longueur du piquet : 25cm
- Partie Blanche : 10cm
- Partie Rouge: 10cm

UTILISATION

- Identification des inflexions des barrières physiques
- Marquage des angles de la zone minée
- Se Situe à 1m de part et d'autre et au pied des Piquets« Inflexion »



☞ **Piquet « Position-Magasin » :**

- Longueur du piquet : 1m50
- Partie Bleue : 1m50

UTILISATION

- Identification des différents magasins et postes des Zones Administrative et de Transition
- On y accroche des panneaux bleus « Magasin » ou « Poste »

*N.B. : Pour des raisons de longévité du matériel à l'instruction, les piquets utilisés seront en métal et non en bois*

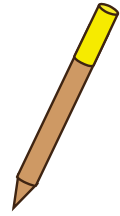


☞ **Piquet « Mines AP à action locale » :**

- Longueur du piquet : 50cm
- Partie Jaune : 20cm
- Partie Neutre : 30cm

**UTILISATION**

- Matérialisation de l'emplacement de chaque mine AP locale traitée
- Mise en place après destruction ou neutralisation de la mine.
- Le nom de la mine traitée doit être inscrit sur chaque piquet.
- Ces piquets permettent de connaître le profil de la zone minée et d'en déduire si une mine a été oubliée

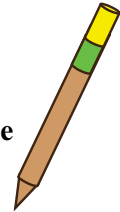


☞ **Piquet « Mines AP de Zone » :**

- Longueur du piquet : 50cm
- Partie Jaune/Vert : 20cm
- Partie Neutre : 30cm

**UTILISATION**

- Matérialisation de l'emplacement de chaque mine AP de Zone traitée
- Mise en place après destruction ou neutralisation de la mine.
- Le nom de la mine traitée doit être inscrit sur chaque piquet.
- Ces piquets permettent de connaître le profil de la zone minée et d'en déduire si une mine a été oubliée

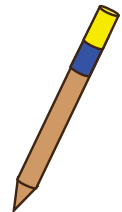


☞ **Piquet « Mines AC » :**

- Longueur du piquet : 50cm
- Partie Jaune/Bleu : 20cm
- Partie Neutre : 30cm

**UTILISATION**

- Matérialisation de l'emplacement de chaque mine AC traitée
- Mise en place après destruction ou neutralisation de la mine.
- Le nom de la mine traitée doit être inscrit sur chaque piquet.
- Ces piquets permettent de connaître le profil de la zone minée et d'en déduire si une mine a été oubliée

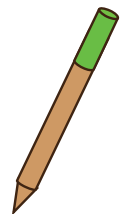


☞ **Piquet « REG » :**

- Longueur du piquet : 50cm
- Partie Verte : 20cm
- Partie Neutre : 30cm

**UTILISATION**

- Matérialisation de l'emplacement de chaque REG traité
- Mise en place après destruction ou neutralisation d'un REG
- Le nom du REG traité doit être inscrit sur chaque piquet



☞ **Piquet « Début de Travail Journalier » :**

- Longueur du piquet : 75cm
- Partie Noire : 15cm
- Partie Neutre : 60cm

**UTILISATION**

- Début du travail quotidien dans chaque couloir de travail ouvert (permet le métrage quotidien du travail accompli par chaque démineur)
- Doit être placé en limite gauche du cheminement à l'endroit de la reprise quotidienne

☞ **Piquet « Assurance Qualité Interne » :**

- Longueur du piquet : 75cm
- Partie Orange : 15cm
- Partie Neutre : 60cm

**UTILISATION**

- Contrôle du chef de chantier (Assurance qualité interne quotidienne)
- Doit être placé en limite droite en fin du cheminement

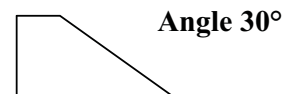
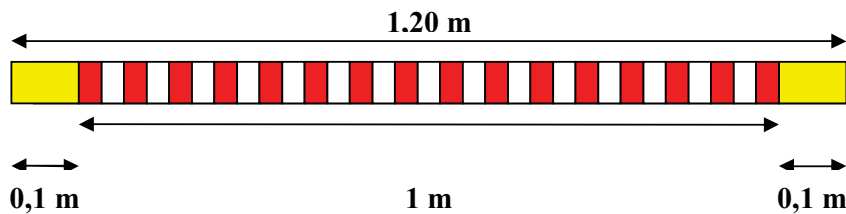
☞ **Jalon de Sécurité :**

- Longueur du Jalon : 1m20
- Partie Jaune : 10cm x 2
- Partie Rouge/Blanche : 1m, alternée tous les 2cm

**UTILISATION**

- Aide au démineur dans le cadre de sa progression
  - Devant le jalon se trouve la zone dangereuse
  - Derrière (côté démineur) se trouve la zone sûre
  - La partie centrale représente la largeur du cheminement qui sera balisée
  - Les extrémités jaunes indiquent la zone de recouvrement entre cheminements)

*Jalon 1,20m utiliser est jaune aux extrémités et rouge et blanche tous les 2cm et incliner de 30°*

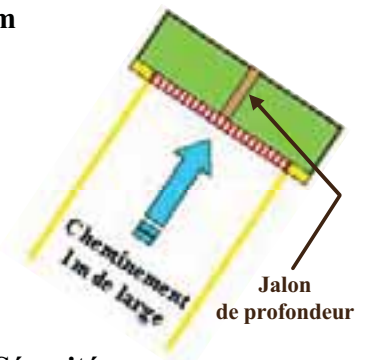


☞ **Jalon de Profondeur :**

- Longueur du Jalon : 30cm
- Partie Neutre : 30cm

**UTILISATION**

- Indique la profondeur de travail à l'avant du Jalon de Sécurité
- Se place en zone dangereuse, à 90° et au centre du jalon de sécurité après avoir sondé son emplacement
- Indique la profondeur de travail maximale à l'avant du jalon de sécurité
- Limite la profondeur de travail évitant ainsi les positions instables



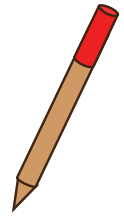
☞ **Piquet de « Balisage de Cheminement » :**

- Longueur du piquet : 50cm
- Partie Rouge : 20cm
- Partie Neutre : 30cm

**UTILISATION**

- Matérialisation des limites latérales des cheminements en cours de déminage
- Peuvent être remplacés par des pierres peintes en rouge, de Ø 75mm minimum
- Placés, en cours de progression, à intervalle de 1m de chaque côté du cheminement
- Ces derniers seront piquetés à l'intérieur du cheminement

*N.B. : Pour des raisons de longévité du matériel à l'instruction, les piquets utilisés seront en métal et non en bois*



☞ **Tresse de Marquage / Balisage**

**RU BALISE**

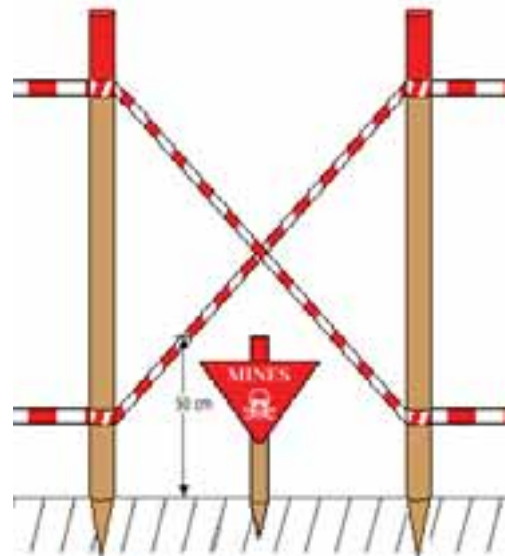
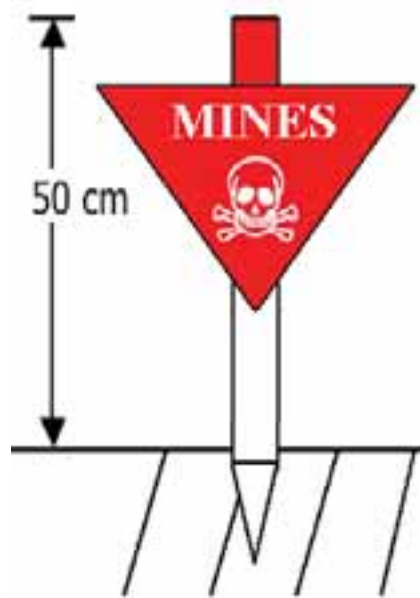
- Ruban en matière plastique de couleur Rouge & Blanc
- Matérialisation du périmètre de la zone minée
- Matérialisation des Magasins « Mines » et « Explosifs »
- Elle sera fixée à la limite entre la partie Rouge et Neutre des piquets

**TRESSE JAUNE**

- Tresse en matière thermoplastique de couleur Jaune
- Matérialisation des limites de la Zone Administrative
- Matérialisation des limites de la Zone de Transition, à l'exception des Magasins « Mines » et « Explosifs »
- Matérialisation du cheminement
- Elle sera fixée à la limite entre la partie Blanche et Neutre des piquets

☞ **Fermeture de Cheminement**

- Le panneau « Fermeture » se place à l'entrée du cheminement à fermer
- Il sera complété d'une croix à la RU balise



# POP 2.4

## REGLES ET TECHNIQUES

### ☞ Règles à appliquer :

- 1 - Un seul démineur présent par cheminement (rotations au sein du trinôme sur ordre),
- 2 - Distance de sécurité de 25m entre chaque individu présent dans la zone minée
- 3 - Le port des équipements de protection est obligatoire à l'entrée de la Zone de Transition
- 4 - Un contrôle radio doit être établi avec le CBLAM et la base de l'organisation avant le début et à la fin des opérations de déminage
- 5 - Des vacations doivent être faites au cours de la journée minimum 2 par jour
- 6 - Toute modification de la POP doit être approuvée par le CBLAM avant son application sur le terrain

### ☞ Technique de déminage par détecteur électromagnétique :

- La technique de déminage peut varier en fonction du site, de la végétation, de la dureté du sol, de sa minéralité et du type de mines trouvées.
  - Phase 1 : Détection visuelle depuis le jalon de sécurité
  - Phase 2 : Mise en œuvre de la baguette de détection de fil piège
  - Phase 3 : Coupe et évacuation de la végétation
  - Phase 4 : Détection et mise en place du jalon de profondeur
  - Phase 5 : Passage du détecteur jusqu'en limite du jalon de profondeur (recouvrement)
    - Phase 5.1 : Pas d'écho - Déplacement du jalon de sécurité 30cm en avant
    - ...
    - Phase 5.2 : Echo - Précise l'emplacement au détecteur par la méthode de la croix, pose du cône de sécurité (10cm avant.) puis travail à la sonde
- Toute pièce métallique doit être ramassée
- Si mine - Ne pas toucher - CR à la section
- Si REG - Ne pas toucher - CR à la section

### ☞ Règles de traitement des mines et REG :

- 1 - Toutes mines ou REG découverts doivent être, sauf exception, neutralisés ou relevés
- 2 - Exceptions à la neutralisation :
  - Risque d'endommager la propriété d'autrui
  - DSP ne pouvant être conduite en sécurité
  - Trop grands risques de sur pollution de la zone minée
- 3 - Dans ces situations, l'engin sera tracté à distance, neutralisé puis relevé et détruit sur une zone de destruction prévue à cet effet sous la responsabilité du chef d'élément
- 4 - Si DSP, utilisation de moyens de protection de l'environnement (sacs à terre)
- 5 - Les destructions s'effectuent en fin de journée pour éviter les interruptions de chantier
- 6 - Lors de découverte d'un engin inconnu, CR au CBLAM et organisation pour intervention des EOD

## **POP 2.5**

### **DETECTION DES FILS PIEGE**

☞ Procédure d'utilisation de la baguette de détection :

- 1 - Le démineur est derrière le jalon de sécurité (ses outils derrière lui)
- 2 - En position à genoux, la baguette entre l'annulaire et le majeur
- 3 - Détection effectuée de gauche à droite et de bas en haut (suivant 3 directions)
- 4 - La baguette est relevée lentement jusqu'au niveau de sa tête
- 5- La baguette est posée derrière le démineur qui met en place le jalon de profondeur
- 6 - Le travail de coupe et d'évacuation de la végétation peut commencer

## **POP 2.6**

### **DETECTION DES FILS PIEGE / VEGETATION DENSE**

☞ Procédure à suivre sur ordre du Chef de Chantier :

- Le chef de section détermine si la densité de la végétation permet ou non un usage efficace de la baguette de détection :
  1. Détection à vue des indices de présence de mine ou REG
  2. Détection au touché des fils pièges pouvant être camouflés par la végétation
  3. Contrôle de la végétation de haut en bas, par tranches de 20cm
  4. Coupe de la végétation par tranches de 20cm jusqu'au ras du sol pour faciliter l'emploi du détecteur
  5. Mise en place du jalon de profondeur
  6. Dépôt des sécateurs derrière le démineur pour éviter le dysfonctionnement détecteur.

## **POP 2.7**

### **PROCEDURE DE REACTION SUR FILS PIEGE**

☞ Procédure à suivre dès la découverte d'un fil piège :

- 1 - Le démineur stoppe immédiatement le travail et rend compte à son chef d'équipe. Ce dernier rend compte au Chef de Chantier et fait fermer la zone
  - 2 - Le démineur marque l'emplacement du fil (Trois cônes posés à 10cm avant et parallèles à l'axe du fil).
  - 3 - Ouverture d'un cheminement parallèle au fil piège pour en contrôler les extrémités.
  - 4 - Utilisation du jalon de profondeur comme gabarit de distance  
« Fil /cheminement». Ce cheminement doit être ouvert à 30 cm du fil de traction
  - 5 - Marquage obligatoire du cheminement en cours (réglementaire)
  - 6 - Inspection jusqu'aux extrémités du fils :
- Si découverte de munitions = Traitement de cette dernière
  - Sinon reprise du chantier

**-Le fil piège ne doit jamais être sectionné avant d'avoir été contrôlé en totalité-**

## POP 2.8

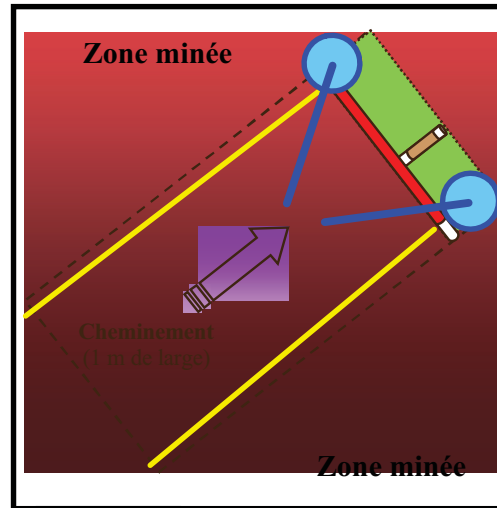
### PROCEDURE D'EMPLOI DU DETECTEUR

#### PRECAUTION

1. Tester l'appareil toutes les 15mn.
2. Une fois réglé, ne le couper que pour des arrêts prolongés
3. Passages de gauche à droite et au plus près du sol.
4. Zone de recouvrement de 10cm de chaque cotés du jalon de sécurité

#### REACTION

1. Matérialiser l'écho avec le détecteur.
2. Sonder à partir de 10cm avant l'écho.
3. Marquer l'engin découvert (marqueur).
4. Traitement de la munition.



## POP 2.9

### PROCEDURE D'EMPLOI DE LA SONDE

- Phase 1 : Détection visuelle depuis le jalon de sécurité
- Phase 2 : Mise en œuvre de la baguette de détection de fil piège
- Phase 3 : Coupe et évacuation de la végétation
- Phase 4 : Détection au touché
- Phase 5 : Mise en place du jalon de profondeur (sondage)
- Phase 6 : Détection à la sonde (de la gauche vers la droite, pour les droitiers) tous les 2 cm sur tout le long du jalon de sécurité en appliquant un angle de 30° sur 13cm de profondeur

## POP 2.10

### PROCEDURE D'EXCAVATION

- Début du sondage à 10cm (de l'écho ou de résonance de la sonde)
- Sondage sur 20 à 30cm de front
- Sondage sur sol dur = apport d'eau
- Travail à la truelle sur 10cm minimum de profondeur

## POP 2.11

### PROCEDURE DE TRACTION A DISTANCE

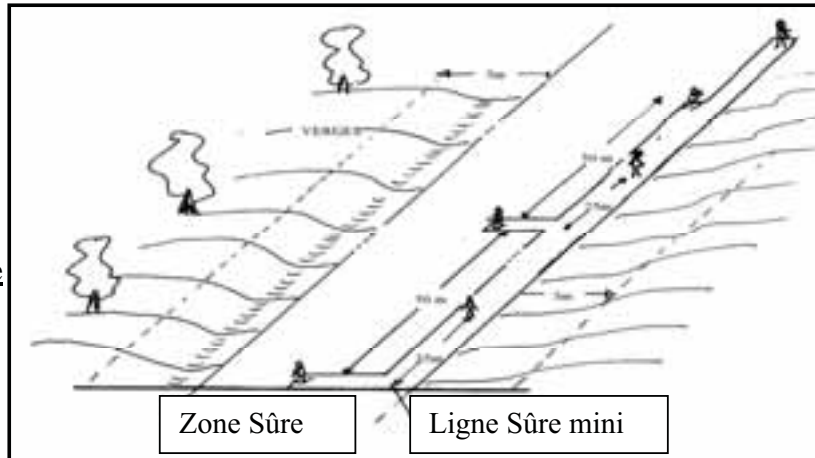
- Cette méthode est utilisée lorsque le chef de chantier estime qu'une DSP n'est pas possible
- L'opération est placée sous la responsabilité du chef de chantier
- Evacuation de tout le personnel
- Dégager la mine pour placer le grappin
- Déployer 50m de corde reliée au grappin
- Effectuer la traction (50m à l'abri)
- Attendre 5mn (résultats Chef de Chantier)
- Traitement de la munition
- Reprise du travail sur le cheminement

## POP 2.12

### PROCEDURE DE DEMINAGE D'UN ITINERAIRE

1. Marquer les limites de la zone sûre.
2. Choix de l'emplacement de la base de départ par le chef de section.
3. Ouverture de 2 cheminements du côté droit de la route (2x1m).
3. Cette base de départ permettra le démarrage du chantier (marquage réglementaire).
4. Début des opérations perpendiculairement, tous les 50m.

La zone administrative  
et logistique  
suit le chantier  
à l'avancement



# **POP 2.13**

## **CHAQUE JOUR**

### **☞ Au début du travail :**

- **Contrôler les liaisons radio**
- **Contrôler du soutien médical**
- **Contrôler la Zone Administrative (Magasins, Couloir, Marquage)**
- **Contrôler la Zone de Transition (Magasins, Couloir, Marquage)**
- **Contrôler la Zone Dangereuse (Cheminements, Marquage, Surfaces mesurées)**
- **Documentation pour le chef de chantier**

### **☞ A la fin du travail :**

- **Destruction des mines découvertes**
- **Mesurer la surface nettoyée dans la journée**
- **Comparer les mesures des jours précédents**
- **Contrôler le marquage**
- **Placer des repères discrets**
- **Fermer les couloirs et le chantier**
- **Mettre en place une garde**
- **Prévenir la population**

# POP 2.14

## SECURITE AU TRAVAIL

### ☞ Distances de sécurité sur le chantier :

Série	Situation	Distance de sécurité	Remarques
1	Personnels au travail	25 mètres	Minimum
2	Personnels sur une même ligne	25 mètres	Minimum
3	Stockage des explosifs et mines avec la zone minée	50 mètres	Minimum
4	Stockage des explosifs et mines avec la zone administrative	100 mètres	Minimum
5	Zone administrative et zone minée	100 mètres	Minimum
6	Zone minée et Aire posée hélicoptère	150 mètres	Minimum

### ☞ Distance minimum de sécurité pour la destruction :

Type de munition	Espace découvert (mètres)
Mines AP à effet de souffle	100
Mines AP à fragmentation/bondissante Effet dirigé	300/500
Mines AC à effet de souffle	500/1000
Mine AC à charge creuse	1800
Mine hors itinéraire	1000
Mortier jusqu'à 82mm	500
Obus jusqu'à 80mm	500
Obus jusqu'à 160mm	800
Obus au dessus de 160mm	1000
Roquette jusqu'à 88mm	500
Grenade à main et à fusil	300

*Ces distances peuvent être réduites par l'aménagement de protection renforcée autour de la munition.*

# **PARTIE 3 : TRAITEMENT**

## **POP 3.1 DECISION**

### **TRAITEMENT DES MINES**

☞ **Responsabilités : Le traitement des mines incombe au chef de chantier qui peut déléguer son pouvoir à quelqu'un qui a la qualification requise pour traiter la munition.**

- **DSP** aptitude NEDEX niveau 2
- **Traction** aptitude NEDEX niveau 2
- **Relevage** aptitude NEDEX niveau 2
- **Autre moyens** aptitude NEDEX niveau 4

## **POP 3.2**

### **TRAITEMENT DES PIEGES**

☞ **Responsabilités :**

- **DSP** (chef de chantier) avec prise de photos sur tous les angles
- **Traction** aptitude NEDEX niveau 3 ou 4
- **Relevage** aptitude NEDEX niveau 3 ou 4
- **Autre moyens** aptitude NEDEX niveau 4

# PARTIE 4 : LOGISTIQUE

## POP 4.1

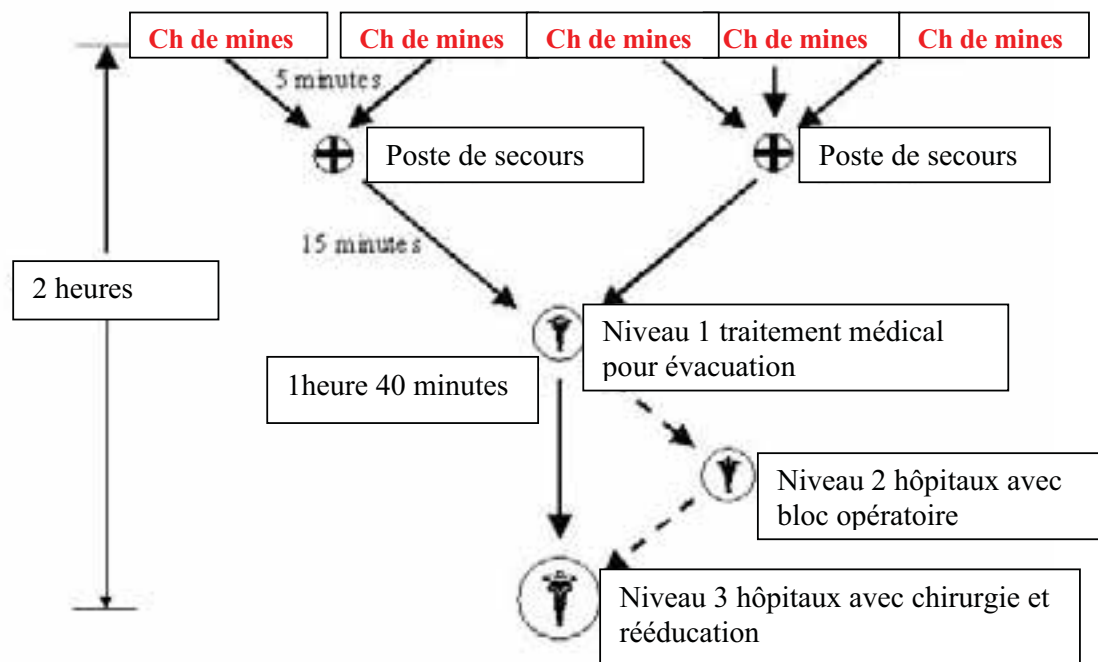
### SOUTIEN MÉDICAL PARTIE LOGISTIQUE

- Assurer le suivi sanitaire de la section
- Répondre rapidement à tout accident ou incident de déminage ou par mine
- Assurer des contrôles médicaux avant le recrutement
- Assurer des cours de secourisme (AFPS) à tout le personnel
- Mettre en place des moyens de communication adaptés (réseau interne et externe)

## POP 4.2

### PLAN D'EVACUATION

- Procédure radio doit être bien connue de tous.
- Ambulance garée dans le sens du départ
- Itinéraire et durée du trajet jusqu'à l'hôpital niveau 1 connus par le conducteur.
- Emplacement de posé d'hélicoptère connu de tous.



**NB : Les timings mentionnés sur ce plan d'évacuation représentent la durée du trajet entre deux formations sanitaires. Toutefois, la victime doit être admise à l'hôpital de niveau 3 dans un délai maximum de 2 heures à partir de l'avènement de l'accident.**

## **POP 4.3**

### **EQUIPEMENT et PERSONNEL**

- Ambulance équipée (brancard démontable, bouteille d'oxygène remplie au moins au  $\frac{3}{4}$ , pneu de secours, lot de bord, moyens radio VHF et HF, etc).
- Conducteur qualifié.
- Un kit médical complet et conforme à la liste des produits
- Médecin spécialisé en traumatologie.

## **POP 4.4**

### **PLANIFICATION RELATIVE A LA SANTE AU TRAVAIL**

Un plan relatif à la santé au travail doit être mis en place. Il doit notamment :

- informer tout le personnel des risques d'atteinte à la santé, y compris les maladies transmises par les insectes et par l'eau, et les animaux et insectes vénéneux présents dans la région des opérations ;
- fournir, le cas échéant, des médicaments prophylactiques pour lutter contre les maladies ;
- organiser périodiquement des visites médicales ;
- fournir des vaccins à jour contre des maladies comme le tétanos, la fièvre jaune et l'hépatite, ainsi que le recommandent les autorités sanitaires locales ou internationales

### **EVACUATION**

Le plan de secours en cas d'accident de déminage/dépollution doit comprendre des dispositions qui exposent les grandes lignes des responsabilités et des obligations suivantes :

- la gestion des procédures à suivre en cas d'urgence sur le chantier, (les procédures visant à évacuer les victimes des zones dangereuses ou à les extraire des équipements de déminage/dépollution mécanique);
- la fourniture des premiers soins ou des soins médicaux sur le chantier ;
- le transport des victimes vers un service de chirurgie en mesure de fournir des soins appropriés. Ceci doit comprendre :
  - des détails sur les routes et les moyens de transport prévus ;
  - des détails sur les exigences à satisfaire en matière de sécurité, notamment pour passer les postes de sécurité internes;
  - les points d'approvisionnement en carburant et en nourriture, ainsi que les ateliers de réparation le long de la route ;
- la fourniture de soins médicaux à la victime durant son transport depuis le lieu de l'accident jusqu'au centre de chirurgie ;
- la mise en place et l'entretien des équipements, du matériel et des médicaments pour réagir en cas d'accident de déminage/dépollution. Ceci comprend :
  - des équipements, du matériel et des médicaments pour les soins médicaux sur place ;
  - un véhicule d'urgence comprenant du matériel de soins médicaux et des équipements spécialisés permettant d'aider dans la gestion de la victime durant son transport vers le centre de soins médicaux ou de chirurgie ;

- la préparation et l'entretien de radios pour pouvoir communiquer sur le chantier et sur le trajet.

## **POP 4.5**

### **PROCEDURE D'EVACUATION DES BLESSES**

#### ☞ Procédure d'EVASAN doit être :

- Clairement établie
- Connue de tous
- Répétée régulièrement
  - Chaque ouverture de chantier (au début ou après interruption)
  - Une fois par mois
  - Après un accident de déminage

*Message EVASAN en ANNEXE 6*

#### ☞ Capacité de réaction en cas d'accident de déminage/dépollution

- Chaque chantier de déminage/dépollution doit comprendre :
- Des équipes de déminage/dépollution en mesure de ;
- Dispenser des premiers soins immédiats à une victime d'accident de déminage/;
- Evacuer la ou les victimes (s) hors de la zone dangereuse ;
- Transporter la ou les victime(s) vers un centre de soins médicaux ou de chirurgie approprié, ou vers un autre point intermédiaire pour le transport vers le centre médical approprié ;
- Dispenser des soins pendant le transport ;
- Communiquer avec les centres médicaux, les autres services d'urgence ou autres organisations de coordination chargés d'aider l'organisation de déminage/dépollution à réagir correctement face à un accident de déminage/dépollution.

#### ☞ Lors d'un accident :

- Le travail stoppe immédiatement sur le site
- Il ne reprendra que sur ordre du CBLAM, après investigation.

**Quand un accident de déminage ou de dépollution se produit, les actions suivantes doivent être exécutées le plus rapidement possible et de façon quasi simultanée :**

**Phase 1 :** Arrêt immédiat du travail : Ne pas paniquer, garder son calme et matérialiser sa position au moment de l'accident (afin de faciliter le croquis du site au moment de l'explosion)

**Phase 2 :** Le gradé le plus proche (chef d'équipe, adjoint chef de chantier) rend compte au chef de chantier et se porte immédiatement vers la victime, Evaluate rapidement la situation, les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour l'extraction de la victime de la zone dangereuse

**Phase 3 :** Prend en compte les secours et organise l'extraction de la victime et son transport vers le poste de secours.

**Phase 4 :** Le médecin se porte à l'entrée de la base de départ pour réceptionner la victime (si le pronostic vital de la victime est en danger, le cas échéant le médecin attend à l'entrée de la zone de transition avec son ambulance)

**Phase 5 :** Evacuer le blessé vers l'hôpital de niveau 1 avec envoi du message

EVASAN

**EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA SECURITE PRIME SUR LA VITESSE LORS DE  
L'EXTRACTION DEU BLESSE AFIN D'EVITER LE SURACCIDENT.  
EVACUATION LE PLUS VITE POSSIBLE  
APRES CONDITIONNEMENT PAR LE MEDECIN**

# **PARTIE 5 : ANNEXES**

## **ANNEXE 1**

**Liste des Matériels de la Section :**

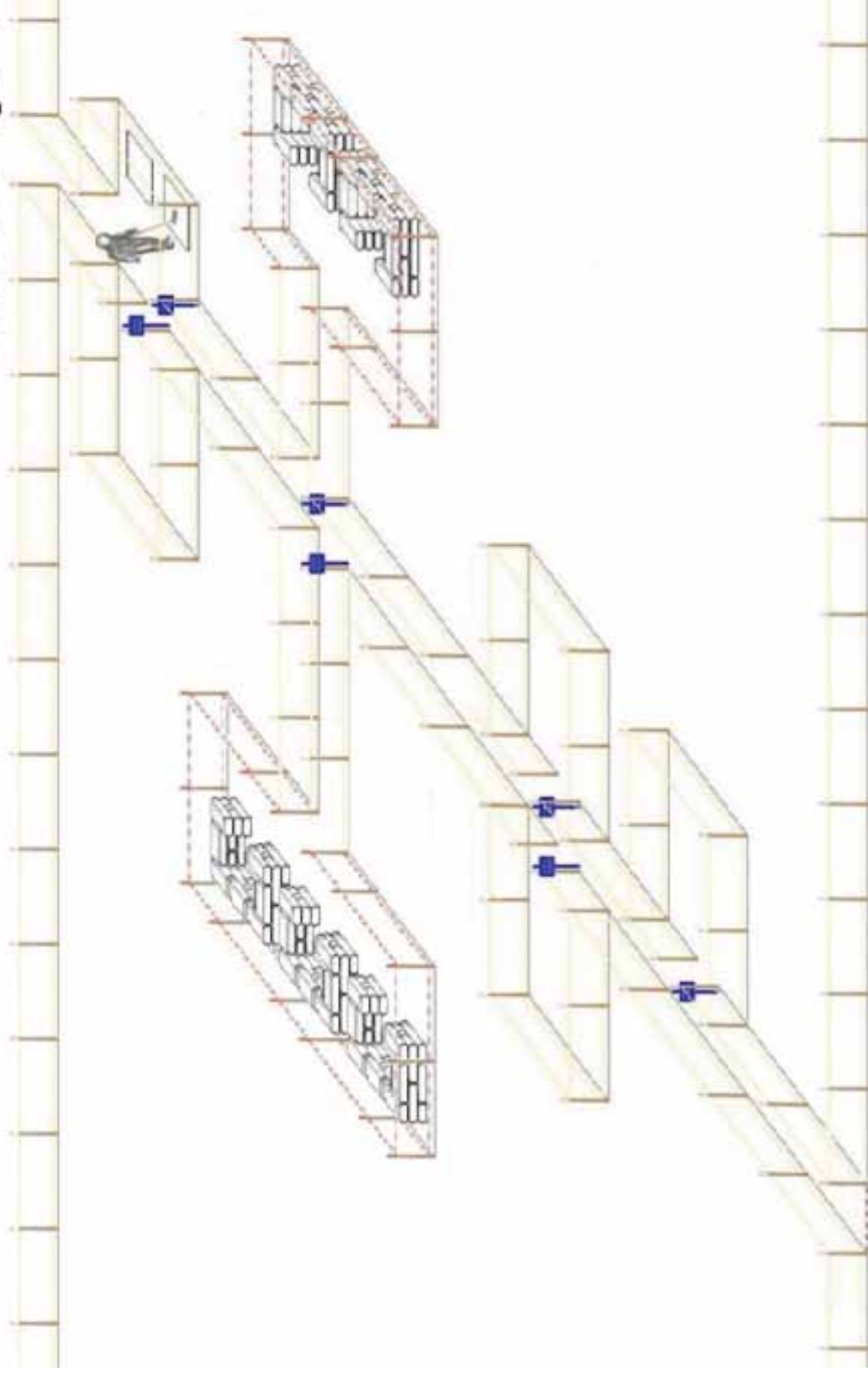
## **ANNEXE 2**

**Plan de la Zone Administrative :**

## ANNEXE 3

Plan de la Zone de Transition:

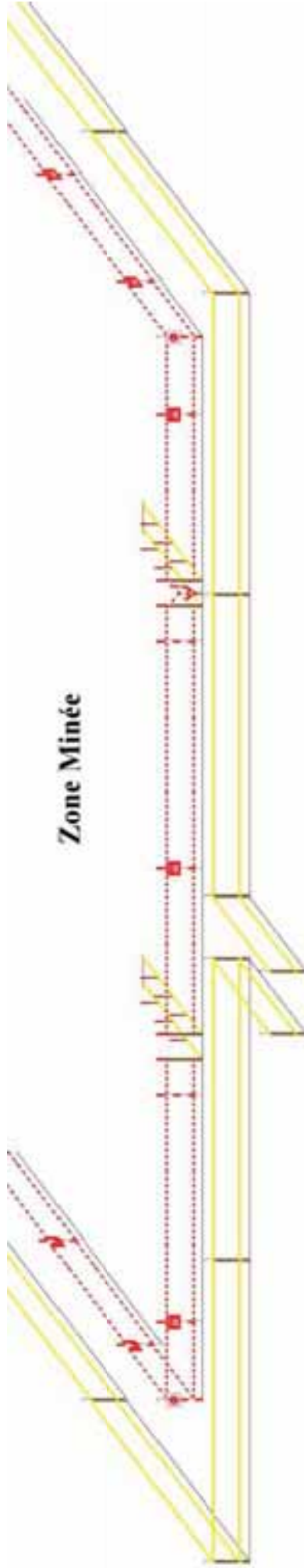
# Base de Départ



# Zone Administrative

# ANNEXE 4

Plan de la Base de Départ :





# **ANNEXE 5**

## **Plan de la Zone Dangereuse :**

# **ANNEXE6**

## **Message EVASAN :**

### **DEMANDE D'EVACUATION SANITAIRE (EVASAN)**

- A1 Station demandant l'évacuation**
  - 2** Fréquence utilisée incluant HF et VHF
  - 3** Indicatif
- B1 Position**
  - 2** Carte et échelle utilisée
  - 3** Référence de la carte
  - 4** Coordonnées GPS si possible
- C** Demande ambulance, hélicoptère ou avion
- D** Blessé assis ou couché
- E** Blessé conscient ou inconscient
- F** Nature des blessures
- G** Docteur (urgent, préférable, non nécessaire)
- H1** Nom du blessé
  - 2** N° d'identité
  - 3** Groupe sanguin
- I** Autres informations importantes

### **Exemple :**

**Bravo Bravo ici zulu zulu EVASAN parler**  
**Zulu Zulu de Bravo Bravo envoyer**  
**Bravo Bravo de Zulu Zulu EVASAN**  
**Alpha 1 UNCPADD**  
**Alpha 2 VHF canal 3**  
**Alpha 3 Zulu Zulu**  
**Bravo 1 XT 590.049**  
**Bravo 2 AB 6006 1/50000**  
**Bravo 3 Porto Novo 1C**  
**Bravo 4 5906.04928**  
**Charlie Demande d'hélicoptère**  
**Delta Couché**  
**Echo Conscient**  
**Foxtrot Mines AP locale, jambe gauche, il a perdu du sang, il est en état de choc.**  
**Golf Docteur préférable.**  
**Hotel 1 KOUAGOU KOUAGOU.**  
**Hotel 2 DSF 0226**  
**Hotel 3 A positif**  
**India Non parler**  
**Zulu Zulu de Bravo Bravo reçu terminé.**

# ANNEXE 7

## Message NOTAM :

### DEMANDE DE NOTAM

**DE :**

**A :**

**OBJET :**       **DEMANDE DE NOTAM N°**

- A.**       **LOCALISATION DE LA DESTRUCTION**
- B.**       **QUANTITE MAXIMALE D'EXPLOSIF UTILISE EN UNE DESTRUCTION (kg)**
- C.**       **GDH DES DESTRUCTIONS**
- D.**       **DISTANCES DE SECURITE**                **Horizontale (m) / Verticale (ft) = Horizontale + 500'**
- E.**       **NOM DU RESPONSABLE DU CHANTIER / FREQUENCE / INDICATIF RADIO**
- F.**       **NOM & TELEPHONE DU DIRECTEUR DE PROGRAMME DE DEMINAGE**
- G.**       **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**- EXEMPLE -**

### DEMANDE DE NOTAM

**DE :**        DEMINEURS SANS FRONTIERE - BENIN

**A :**        HQ BENBAT GUIGLO / CBLAM-ONUCL

**OBJET :**    NOTAM REQUEST N° DSF-38-005

- A.**        YJ 256-027 à YJ 243-133 à YJ 311-243
- B.**        Charge maximale 20 kg
- C.**        Du 10 au 15 DECEMBRE 2009 - de 15h00 à 17h00 locale
- D.**        Horizontale : 300 mètres / Verticale : 1500 feet
- E.**        Mr KAKPO Albert / VHF canal 8 / indicatif DSF 08
- F.**        Mr. Norbert BADET / QG-DSF OUIDAH (092) 421 723
- G.**        Destruction de mines et munitions diverses



## **ANNEXE 8**

### **Procédure relative aux visiteurs POP :**

#### **Entretenir les pancartes pour.**

Avertir le visiteur qu'il s'approche du chantier risque d'explosions et de projections

Diriger les visiteurs sur le parking et la zone d'accueil.

#### **Une présentation sur la sécurité**

La configuration du chantier, le système de marquage et toutes les recommandations et restriction,

Interdiction des moyens de communication et photo

Le port de la tenue de protection

Les mesures à prendre en cas d'incident ou d'accident

#### **Les responsabilités en cas d'accident**

Police d'assurance de l'organisation de déminage

À pris connaissance des risques et danger.

Assume la responsabilité en cas d'incident

Dégage l'organisation de déminage de toute responsabilité

## **ANNEXE 9**

### **Documentation pour le chef de chantier :**

- \* **P.O.P.**
- \* **Guide de déminage et dépollution.**
- \* **Chemise rouge (rapport global impact Survey).**
- \* **Certificats des qualifications de ses démineurs.**
- \* **Journal où est consigné j/j**  
(N° id, référence, date d'activité, contrôle qualité, contrôle quotidien, productivité générale, nombre de mines ou engins non explosés, destructions).
- \* **Données sur ses personnels (nom, nom de famille, N° id, groupe sanguin, homme ou femme, allergie, adresse, N° téléphone.**
- \* **Enregistrement des visiteurs (date, nom, nombre, groupe sanguin, allergies, signature).**
- \* **Etat des détecteurs (nombre, nom, date des contrôles, par qui).**
- \* **Plan d'évacuation (EVASAN ainsi que le détail des issues).**
- \* **Rapport interne de contrôle qualité (identification de l'endroit, date et l'heure, questions posées, état relevé dans la zone, mesures prise, données sur la personne).**
- \* **Etat sur les explosifs.**
- \* **Rapport quotidien sur la préparation des machines sur le terrain (travail quotidien, productivité, croquis des explosions).**
- \* **La carte d'accréditation de l'équipe de déminage.**
- \* **Rapport quotidien sur le travail de l'équipe de déminage (productivité, croquis, résultat).**
- \* **Rapport mensuel.**
- \* **Rapport d'aperçu.**
- \* **Déclaration de dégagement fin de chantier.**
- \* **Certificat de contrôle.**
- \* **Rapport combiné sur la tâche aperçu et déplacement d'un REG.**
- \* **Déclaration d'accident.**
- \* **Rapport technique sur les munitions ou pièges rencontrés (piège avéré, photos de différents angles et objet pour indiquer la taille).**
- \* **Rapport inspecteur (conformité des normes).**
- \* **Rapport NOTAM (13,6 kg, 24 heures avant).**
- \* **Document sur les chiens détecteur de mines.**

**NOTES PERSONNELLES**